

# CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE DU MARDI 13 JUIN 2017

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire communale ainsi qu'à la boursière.

Le président rappelle que chaque personne qui prend la parole est priée de se lever, d'utiliser le micro disponible dans la salle et de décliner son identité.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour sera suivi tel que prévu :

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Présentation de M. Wenker en rapport avec le futur plan général d'affectation
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017
4. Communications de la Municipalité
5. Nomination du bureau
6. Gestion de l'année 2016
7. Comptes 2016
8. Adoption des statuts et adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois
9. STAP
10. Propositions individuelles
11. Divers

## **1. Appel**

35 conseillers ont été convoqués. 31 sont présents et 4 sont excusés.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

## **2. Présentation de M. Wenker en rapport avec le futur plan général d'affectation**

M. Julien Burnens, municipal, présente M. Wenker qui est accompagné de son adjoint M. Mory.

M. Wenker fait une présentation du cadre légal du futur plan général d'affectation (PGA).

Le président remercie M. Wenker pour sa présentation et ouvre la discussion.

Mme Nicole Oulevay demande s'il n'est pas trop tôt de parler de ce sujet vu que des décisions vont être prises en 2018. M. Wenker répond que non car une partie du travail peut déjà être effectuée en 2017.

Compte tenu de l'explication donnée par M. Wenker, M. Joaquim Vez aimerait savoir comment cela va se passer lors d'éventuelles transformations de vieilles fermes et si cela peut représenter un problème. M. Wenker explique que cela ne représente pas forcément un problème car certains cas peuvent être justifiés (exceptions). M. Thierry Salzman, syndic, complète en disant que l'argument mis en avant par M. Wenker (le fait de ne compter qu'un tiers du potentiel de développement dans les bâtiments existants) n'est valable que pour autant que les transformations ne se fassent pas d'ici à l'élaboration du plan.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017**

M. Pascal Agassis, municipal, demande une modification du procès-verbal :

Page 22 - Point 3 : Communications de la Municipalité.

Le dépôt de matériaux terreux sur la parcelle qui se trouve en-dessous des terrains de football est destiné à diminuer la minéralisation de la tourbe et non pas à la minéraliser.

Décision : Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **4. Communications de la Municipalité**

M. Thierry Salzman informe que les deux règlements qui ont été adoptés lors de la dernière séance du Conseil communal du 14 mars 2017 devront être à nouveau soumis au Conseil communal lors d'une prochaine séance. En effet, compte tenu des changements survenus au sein de certains Départements du Canton, les deux règlements en question n'ont pas été signés par les bons chefs de Département. Il s'agit du règlement des émoluments administratifs du contrôle des habitants et de l'administration communale et du règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.

M. Jérôme Harmel, municipal, présente l'avancement des travaux de la résidence des Pies. Les travaux se déroulent conformément aux exigences du SIPAL. Des fenêtres en bois ont été installées. Un changement par rapport aux précédentes présentations a été décidé afin d'améliorer la cohérence des couleurs. En effet, des volets rouges seront installés. Cette modification répond aux exigences du SIPAL. Le budget et les délais sont respectés.

Mme Mélanie Crausaz, municipale, revient sur la demande d'informations de Mme Nicole Oulevay concernant les écoles. Compte tenu de l'ordre du jour important de ce soir, cette communication sera faite lors de la prochaine séance du Conseil communal. En attendant, Mme Nicole Oulevay relève l'importance d'avoir une association intercommunale permettant à chaque commune de donner son avis et d'avoir une vue sur ce qui se fait. D'ailleurs, elle souhaiterait savoir s'il y a du nouveau à propos du litige qu'il y a entre la commune de Chavornay et CarPostal Suisse SA au sujet des transports scolaires. Mme Mélanie Crausaz confirme que le litige est toujours d'actualité et que l'affaire est entre les mains d'un avocat.

## **5. Nomination du bureau**

Le président rappelle que, conformément à l'article 11 du règlement du Conseil communal, le bureau doit être nommé chaque année. Avant de passer à cette nomination, le président souhaite remercier tous les membres du bureau pour leur investissement et leur travail et plus particulièrement à l'occasion des dernières élections cantonales. De plus, il souhaite souligner l'esprit positif, serein et respectueux qui a régné au sein de cette équipe. Le président laisse la parole à la première vice-présidente.

Mme Géraldine Carel, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, fait lecture de l'article 12 du règlement du Conseil communal et procède à la nomination du président.

### Election du président

M. Norbert Oulevay est le seul candidat. Election tacite. Validité : 1 année.

Le président remercie pour la confiance témoignée et passe à l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président.

### Election du 1<sup>er</sup> vice-président

Mme Géraldine Carel est la seule candidate. Election tacite. Validité : 1 année.

### Election du 2<sup>ème</sup> vice-président

M. Joaquim Vez est le seul candidat. Election tacite. Validité : 1 année.

### Election de 2 scrutateurs

MM. Dominique Job et Dominique Delay sont les seuls candidats. Election tacite. Validité : 1 année.

### Election de 2 scrutateurs suppléants

Mme Claire Salzman et M. Joris Carel sont les seuls candidats. Election tacite. Validité : 1 année.

La secrétaire du Conseil communal, Mme Arianna Cauz, a été nommée pour la durée de la législature et accepte de continuer sa mission. Le président relève l'importance de pouvoir collaborer avec une secrétaire sur laquelle il est possible de compter et la remercie sincèrement.

## **6. Gestion de l'année 2016**

Le préavis municipal, le rapport ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2016. Une abstention.

Décision : le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité.

## **7. Comptes 2016**

Le préavis municipal, le rapport de la fiduciaire ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Svend Lehmann s'interroge quant au résultat annuel déficitaire constaté depuis 2014. Il demande à la Municipalité de pouvoir permettre au Conseil communal d'analyser la problématique structurelle du budget lors de l'établissement du budget de 2018 puisque des excédents de charges sont relevés depuis au moins 3 ans. M. Thierry Salzman répond que la principale raison du déficit est due au fait que des charges imposées, sur lesquelles la Municipalité n'a aucune portée (exemple : augmentation de la facture sociale), ont dû être prises en compte. A contrario, les revenus augmentent mais pas dans les mêmes proportions.

Mme Nicole Oulevay tient à féliciter la boursière, la municipalité et le syndic pour la bonne tenue des comptes et se dit être moins inquiète que M. Svend Lehmann notamment compte tenu des fonds de réserve et des amortissements qui ont augmenté. Malgré le résultat déficitaire, elle estime que les chiffres sont positifs.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2016 et de lui en donner décharge. Une abstention.

Décision : le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat. Une abstention.

## **8. Adoption des statuts et adhésion à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois**

Le préavis municipal, le rapport ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Eric Pantet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Eric Pantet pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'adopter les statuts et d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Association des communes du district d'Orbe, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois à l'unanimité.

Avant de passer au vote du troisième point, le président donne la parole à M. Thierry Salzmann.

M. Thierry Salzmann explique qu'il est prévu dans les statuts de l'Association intercommunale qu'un délégué soit nommé pour un village allant jusqu'à 1'000 habitants puis un délégué supplémentaire pour 1'000 habitants. Ce délégué peut être un représentant de la Municipalité. Par conséquent, Mme Sandra Balmer est proposée comme déléguée au sein du Conseil intercommunal de l'Association et Mme Mélanie Crausaz est proposée comme suppléante.

Décision : le Conseil communal décide, conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association à l'unanimité.

## **9. STAP**

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Jean-Pascal Rochat explique qu'il n'est pas dans les habitudes de la Municipalité d'entamer des travaux avant de consulter le Conseil communal mais vu l'urgence de la situation, les travaux ont débuté avant l'octroi du crédit. La cuve a été livrée et posée et le pourtour va être bétonné. Le chantier sera probablement terminé d'ici une dizaine de jours.

M. Jean-Pascal Rochat laisse la parole à M. Jean-Philippe Agassis de l'entreprise GH SA qui œuvre notamment sur ce chantier. M. Jean-Philippe Agassis présente quelques photos du déroulement de ces travaux.

M. Dominique Delay demande si les anciennes cuves vont être enlevées ou bétonnées. M. Jean-Pascal Rochat répond que non car cela serait trop compliqué. Elles vont être vidées et remblayées.

Décision : le Conseil communal décide de valider la décision prise par la Municipalité de remplacer la cuve de la STAP à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 60'000.- du fond de réserve épuration à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide d'autoriser à financer le solde d'environ CHF 70'000.- par la trésorerie courante à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide d'autoriser l'amortissement du solde sur 15 ans à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité.

## 10. Propositions individuelles

Le président informe avoir reçu un postulat de la part d'un conseiller communal et lui demande d'en faire lecture.

Le président précise qu'à l'issue de cette lecture, l'auteur de cette proposition, la Municipalité ainsi que le président pourront s'exprimer et ceci conformément à l'article 59 du règlement du Conseil communal.

---

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, Mesdames et Messieurs membres du Conseil communal,*

*Je remercie tout d'abord la municipalité d'avoir accepté et permis la formation en comptabilité qui s'est tenue ce mardi soir avant notre séance du Conseil communal.*

*La fonction de conseiller municipal devenant de plus en plus technique avec des sujets à traiter, lois et règlements de plus en plus complexes, j'invite la municipalité à intégrer les conseillers municipaux à toute formation continue (interne ou externe) dans laquelle la municipalité s'est engagée.*

*L'accès à ces formations se ferait sur la base des thèmes traités par les commissions, de manière optionnelle pour les conseillers (selon leur disponibilité et besoin réel) et sur invitation de la municipalité.*

*L'objectif de cette démarche est d'augmenter la connaissance et compétences sur les sujets à traiter par les conseillers municipaux. L'échange en serait enrichi, la pertinence des arguments et propositions améliorée et finalement la gestion des affaires communales aussi.*

*Bavois, le 13 juin 2017*

*Alberto De Pascali*

---

M. Thierry Salzmann craint qu'il y ait une confusion concernant les termes utilisés par M. Alberto De Pascali. En effet, le postulat parle de conseillers municipaux, soit les municipaux. M. Thierry Salzmann tient tout de même à répondre à M. Alberto De Pascali en lui confirmant que les municipaux suivent des cours leur permettant d'avoir les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et ceci en fonction des dicastères de chacun.

M. Alberto De Pascali rectifie ses propos. Il voulait effectivement parler des conseillers communaux et non pas des municipaux. M. Thierry Salzmann explique alors à M. Alberto De Pascali la différence qu'il y a entre le législatif et l'exécutif (séparation des pouvoirs). Vu la diversité des sujets à traiter, le champ de compétence que les conseillers communaux devrait avoir serait trop important. Beaucoup de cours devraient être suivis par les conseillers communaux et les coûts inhérents à ces formations seraient très élevés.

Le président dit que les deux points qu'il souhaitait soulever ont été expliqués par le syndic. Par conséquent, il relève uniquement que cette proposition ne tient que peu compte de la frontière qui existe entre le législatif et l'exécutif.

Le président donne la parole aux conseillers communaux afin qu'ils puissent poser leurs éventuelles questions. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas question de débattre du postulat pour le moment.

M. Dominique Delay prend la parole pour dire que si des cours destinés aux municipaux existent, ceux-ci ne sont probablement pas ouverts à la population.

La parole n'étant plus demandée, le président se réfère à l'article 59 du règlement du Conseil communal et explique les cas de figure possibles pour une prise en considération du postulat.

#### 1<sup>ère</sup> phase – 1<sup>er</sup> vote

Renvoi du postulat à une commission pour une étude de recevabilité (si 1/5 des membres du Conseil communal est d'accord, le postulat sera renvoyé à une commission qui préavisera sur la prise en considération du postulat).

- 1 vote en faveur

#### 2<sup>ème</sup> phase – 2<sup>ème</sup> vote

Prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité

- 2 votes en faveur
- 27 votes contre
- 2 abstentions

Le président informe avoir reçu une motion de la part d'un conseiller communal et lui demande d'en faire lecture.

Le président précise qu'à l'issue de cette lecture, l'auteur de cette proposition, la Municipalité ainsi que le président pourront s'exprimer et ceci conformément à l'article 59 du règlement du Conseil communal.

---

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, Mesdames et Messieurs membres du Conseil communal,*

*Nous avons bien remarqué depuis fin mars que l'accès extérieur à la benne combinée papier et carton a été remplacé par deux bennes situées à l'intérieur de la déchetterie.*

*Nous avons aussi bien noté l'ajout d'une nouvelle plage d'accès public à la déchetterie le lundi de 10 heures à 11 heures.*

*Enfin, je remarque que le sujet de l'extension des heures d'ouverture de la déchetterie est une préoccupation partagée au minimum par Mme Rachel Galley.*

*Ainsi, le service d'accès public de la déchetterie de Bavois se résume actuellement à 4 heures sur une semaine qui en comporte 168.*

*Les habitants se retrouvent à devoir recréer une mini-déchetterie à domicile en attendant les heures d'ouverture publiques, situation qui s'est aggravée avec l'introduction des bennes papier et carton dans l'enceinte de la déchetterie.*

*Il existe certainement des solutions pour rendre l'accès à la déchetterie plus adaptée à nos vies modernes aux horaires chargés et imprévisibles.*

*J'invite par cette motion la municipalité à nommer une commission composée de conseillers communaux et de municipaux afin d'étudier des options pour revoir le ramassage ou l'accès à la déchetterie plus compatible avec la notion de service public, finalement de présenter un rapport à la prochaine séance du Conseil communal à l'automne.*

*Bavois, le 13 juin 2017*

*Alberto De Pascali*

M. Pascal Agassis explique que la décision de retirer la benne du papier et du carton qui se trouvait l'extérieur de la déchetterie a été prise en raison d'un tri de mauvaise qualité et également en raison des importants dépôts faits à côté de la benne en question lors de jours fériés, par exemple. Le tri du papier et du carton est désormais séparé et les bennes se trouvent à l'intérieur de la déchetterie. M. Pascal Agassis souligne le fait que ce tri plus affiné est également plus rentable. Il ajoute encore que l'horaire d'ouverture de la déchetterie a déjà été étendu mais que, malgré cela, il est difficile de pouvoir satisfaire l'entier des usagers.

M. Thierry Salzman revient sur la problématique énoncée dans la motion de M. Alberto De Pascali et qui stipule que chacun se retrouve à devoir faire une mini-déchetterie chez soi. En effet, à titre personnel, il souhaite informer qu'il fonctionne effectivement de cette manière chez lui.

Le président n'a aucune remarque à formuler. Il donne toutefois la parole aux conseillers communaux afin qu'ils puissent poser leurs éventuelles questions.

M. Alberto De Pascali ajoute qu'il a pu constater d'autres manières de faire dans d'autres communes et souhaite utiliser l'intelligence collective afin de pouvoir concilier les contraintes de ramassage, les contraintes financières et les contraintes liées à la vie chargée de chacun. Il souhaiterait qu'une commission puisse se pencher sur le sujet afin de trouver des solutions plus pratiques.

La parole n'étant plus demandée, le président se réfère à l'article 59 du règlement du Conseil communal et explique les cas de figure possibles pour une prise en considération de la motion.

#### 1<sup>ère</sup> phase – 1<sup>er</sup> vote

Renvoi de la motion à une commission pour une étude de recevabilité (si 1/5 des membres du Conseil communal est d'accord, la motion sera renvoyée à une commission qui préavisera sur la prise en considération de la motion).

- 7 votes en faveur

Une commission va être nommée et proposera une éventuelle prise en considération de cette motion.

## **11. Divers**

M. Dominique Job souhaite savoir où en est le projet éolien. M. Thierry Salzman explique que cela avance doucement. La durée de mesure du vent a été prolongée. Un rapport technique vient d'être établi permettant de créer le cahier des charges du promoteur. Ce projet suit son cours. M. Thierry Salzman communiquera dès qu'il y aura des nouveautés.

Mme Nicole Oulevay aborde le thème des subsides cantonaux qu'il est possible d'obtenir lors de travaux d'isolation réalisés sur des bâtiments. Compte tenu du fait que certains bâtiments de Bavois sont vétustes, elle aimerait savoir si la Municipalité a pensé à faire une demande dans ce sens-là. M. Thierry Salzman confirme que l'Etat donne des subventions mais celles-ci s'accordent lors d'une rénovation globale d'un bâtiment. A titre d'exemple, pour la grande salle, il ne serait pas possible d'obtenir des subventions car il n'est pas d'actualité de parler d'une rénovation globale de ce bâtiment. M. Jérôme Harmel profite de ce point pour faire part du fait qu'il a suivi un cours sur le rendement des bâtiments et qu'il en est notamment ressorti que tous les bâtiments communaux se trouvant sur le territoire suisse auront l'interdiction absolue de chauffer au moyen d'énergies fossiles d'ici à 2050 environ.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les personnes présentes pour leur présence et leur attention et rappelle la date de la prochaine séance du Conseil communal, soit le mardi 3 octobre 2017.

Le syndic profite de cette occasion pour remercier les conseillers communaux pour les décisions prises ce soir.

La séance est levée à 22h26.



Norbert Oulevay  
Président



Arianna Cauz  
Secrétaire